

CANADA
Province de Québec
M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau
Municipalité de Messines

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la Municipalité de Messines, tenue lundi 5 décembre 2016 à 19h00 à la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel de Messines sis au 70, rue principale à Messines.

Sont présents :

M. Ronald Cross, maire
M. Marcel St-Jacques, conseiller
M. Charles Rondeau, conseiller
M. Éric Galipeau, conseiller
M. Denis Bonhomme, conseiller et maire substitut
M. Daniel Quenneville, conseiller

M. Jim Smith, Directeur général et secrétaire-trésorier

Absence motivée :

Mme Francine Jolivette, conseillère

Présence dans la salle : Trois (3) personnes.

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Le maire, monsieur Ronald Cross, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la session ouverte à 19h00. Il souhaite la bienvenue aux participants.

R1612-276

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Daniel Quenneville,
Il est résolu à l'unanimité

Que l'ordre du jour soit adopté en gardant le point varia ouvert;

Ordre du jour

0	OUVERTURE DE LA RENCONTRE
----------	----------------------------------

- 0.1 Moment de réflexion
 - 0.2 Ouverture de la session
 - 0.3 Adoption de l'ordre du jour
 - 0.4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 7 novembre 2016
 - 0.5 Suivi au procès-verbal
 - 0.6 Période de question
-

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

- 100-01 Adoption de diverses politiques en gestion des ressources humaines
- 100-02 Adoption des diverses descriptions de tâches relatives aux postes offerts auprès de la Municipalité
- 100-03 Adoption des conditions de travail des employés salariés 2017-2020
- 100-04 Adoption des conditions de travail pour les employés cadres 2017-2020
- 100-05 Adoption des conditions de travail pour le directeur général 2017-2020
- 100-06 Adoption des ajustements de salaire

110 **CONSEIL MUNICIPAL**

- 110-01 Programme de ski – Hiver 2016-2017
- 110-02 Renouvellement annuel de la licence Office 365

- 110-03 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil
- 110-04 Municipalité de Low – Demande d’appui au projet de super clinique
- 110-05 Horaire des assemblées et des plénières
- 110-06 Demande d'utilisation de la salle – Réseau petits pas
- 110-07 Plaisir d’hiver – Inscription des municipalités
- 110-08 Approbation de dépense – Intersection du Lac à Larche et chemin des Bouleaux
- 110-09 Commission de toponymie – Mise à jour chemin Leonard Lythall
- 110-10 Adjudication d’un contrat pour l’achat d’une camionnette pour le service des travaux publics
- 110-11 Fermeture du bureau pour la période des fêtes
- 110-12 Avis de motion – Règlement décrétant le taux de taxes 2017
- 110-13 Avis de motion – Règlement sur les tarifs 2017 services supplémentaires
- 110-14 Hydro Québec – appui à une demande auprès de la CPTAQ pour le prolongement de la ligne électrique – chemin Léon-Lacroix
- 110-15 Adoption des précisions budgétaires 2017 de la Riam et de la Quote part

130 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

- 130-01 Présentation des comptes dus au 30 novembre 2016
- 130-02 Présentation des comptes payés au 28 novembre 2016
- 130-03 Présentation des salaires payés par dépôt direct
- 130-04 Rapport du dg des dépenses engagées au 28 novembre 2016
- 130-05 Caisse populaire – Relevé de compte au 28 novembre 2016
- 130-06 État des activités financières- Suivi du budget 2016

200 SÉCURITÉ PUBLIQUE

300 TRANSPORT

400 ENVIRONNEMENT

500 COMITÉ DE LA FAMILLE ET/OU DES AÎNÉS

600 AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT

700 COMMUNICATION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET LA BIBLIOTHÈQUE

800 CORRESPONDANCE OFFICIELLE REÇUE

- 800-01 Réponse de Stéphanie Vallée – Lab OPTILAB
- 800-02 Conseil en Bref MRCVG – 23-11-2016

900 VARIA

1000 PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

- 1000-1 Période de questions

1100 LEVÉE DE LA SESSION

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAUX

R1612-277

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2016

CONSIDÉRANT QU'une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER ce procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE

CONSEIL MUNICIPAL

R1612-278

ADOPTION DE DIVERSES POLITIQUES EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT QUE par la résolution R1606-162, le conseil octroyait un mandat au service conseil en ressources humaines de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) pour l'élaboration de diverses politiques de gestion en ressources humaines et en relations de travail;

CONSIDÉRANT QUE dans le compte rendu de leur rencontre de comité du 19 octobre 2016, le conseil d'administration général recommande l'adoption des diverses politiques élaborées telles que déposées;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyé par Denis Bonhomme;
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER les diverses politiques en gestion des ressources humaines et en relations de travail telles qu'élaborées par le service conseil de la Fédération Québécoise des Municipalités.

ADOPTÉE

R1612-279

ADOPTION DE DIVERSES DESCRIPTIONS DE TÂCHES RELATIVES AUX POSTES OFFERTS PAR LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE par la résolution R1606-162, le conseil octroyait un mandat au service conseil en ressources humaines de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) pour l'élaboration de divers outils de gestion en ressources humaines et en relations de travail;

CONSIDÉRANT QU'EN collaboration avec le service conseil de la FQM, une description de tâches a été élaborée pour chacun des différents postes offerts auprès de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE dans le compte rendu de leur rencontre de comité du 19 octobre 2016, le conseil d'administration général recommande l'adoption des diverses descriptions de tâches telles que déposées;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyé par Daniel Quenneville;
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER les diverses descriptions de tâches relatives aux postes offerts par la Municipalité telles que déposées par le service conseil en ressources humaines de la Fédération Québécoise des Municipalités.

ADOPTÉE

R1612-280

ACCEPTATION ET SIGNATURE DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS SALARIÉS 2017-2020

CONSIDÉRANT QU'aux termes de quatre rencontres de travail, les membres du comité d'administration (c.a.) recommandent au conseil d'entériner l'entente parvenue entre les employés salariés et le comité d'administration général;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une rencontre des employés, tenue le 5 décembre 2016 tous les employés salariés sont en accord avec l'entente proposée;

CONSIDÉRANT QUE lors du comité plénier du conseil tenu le mercredi 30 novembre 2016, l'ensemble des membres du conseil ont pris connaissance des modifications proposées.

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyée par Charles Rondeau;
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le maire, Ronald Cross et le directeur général de signer au nom de la Municipalité les conditions de travail liant la Municipalité et ses employés salariés pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2020 inclusivement.

ADOPTÉE

R1612-281

ACCEPTATION ET SIGNATURE DES CONDITIONS DE TRAVAIL DU PERSONNEL CADRE 2017-2020

CONSIDÉRANT QU'aux termes de quatre rencontres de travail, les membres du comité d'administration (c.a.) recommandent au conseil d'entériner l'entente parvenue entre son personnel cadre (Mélanie Lyrette, directrice adjointe aux ressources, Yves Nault, chef d'équipe des travaux publics) et le c.a.;

CONSIDÉRANT QUE le personnel cadre est en accord avec les changements proposés;

CONSIDÉRANT QUE lors du comité plénier du conseil tenu le mercredi 30 novembre 2016, l'ensemble des membres du conseil ont pris connaissance des modifications proposées.

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Marcel St-Jacques;
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le maire, Ronald Cross et le directeur général, Jim Smith de signer au nom de la Municipalité les conditions de travail liant la Municipalité et le personnel cadre pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2020 inclusivement.

ADOPTÉE

R1612-282

ACCEPTATION ET SIGNATURE DES CONDITIONS DE TRAVAIL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL 2017-2020

CONSIDÉRANT QU'aux termes de quatre rencontres de travail, les membres du comité d'administration (c.a.) recommandent au conseil d'entériner l'entente parvenue entre le directeur général et le c.a.;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général est en accord avec les changements proposés;

CONSIDÉRANT QUE lors du comité plénier du conseil tenu le mercredi 30 novembre 2016, l'ensemble des membres du conseil ont pris connaissance des modifications proposées.

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition d'Éric Galipeau
Appuyée par Charles Rondeau;
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le maire, Ronald Cross de signer au nom de la Municipalité les conditions de travail liant la Municipalité et son directeur général, Jim Smith pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2020 inclusivement.

ADOPTÉE

R1612-283

PERSONNEL MUNICIPAL – AJUSTEMENT DE RÉMUNÉRATION

CONSIDÉRANT QUE les conditions salariales de la majorité du personnel municipal sont régies par des contrats de travail et que l'ensemble des conditions de travail ont été revues et acceptées pour les années 2017-2020;

CONSIDÉRANT QUE les employés municipaux tel que le chef pompier, André Galipeau, la responsable de l'entretien ménager, madame Theresa Chabot et la bibliothécaire, madame Claire Lacroix n'ont pas de contrat de travail.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marcel St-Jacques;
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité.

D'AUTORISER une augmentation du taux horaire ou du salaire forfaitaire tel que suit, à savoir :

POSTE	AUGMENTATION
André Galipeau, chef-pompier	3%
Claire Lacroix, bibliothécaire	2017 : 10\$/mois 2018 : 5\$/ mois 2019 : 5\$/ mois 2020 : 5\$/ mois
Theresa Chabot, entretien ménager	3%

ADOPTÉE

R1612-284

ADHÉSION AU CLUB DE SKI ET PLANCHE POUR L'HIVER 2016-2017

CONSIDÉRANT QUE monsieur Georges Lafontaine, responsable du Club de ski et planche de la Vallée-de-la-Gatineau, sollicite la participation de la Municipalité dans le cadre de l'activité « Forfait ski au Mont Ste-Marie », dont l'activité se déroulera à partir du 8 janvier 2016 et sera étalée sur 8 dimanches consécutifs;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est sollicitée au niveau du lieu d'inscription lors de la période d'inscription et d'une demande de participation afin de défrayer une partie ou la totalité des frais de déplacements des participants;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité participe à cette activité depuis de nombreuses années, que vu la popularité du programme, le conseil et d'avis que ce programme mérite de nouveau l'appui de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau;
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Messines adhère au programme de ski et de planche de la Haute-Gatineau pour la saison hivernale 2016-2017 et ce, tel que suit à savoir:

1. Que le bureau municipal sert de lieu d'inscription et ce, conformément aux dispositions du Club de ski et planche de la Vallée-de-la-Gatineau.
2. Que la Municipalité participe au niveau des frais de déplacement pour les participants éligibles provenant de la Municipalité de Messines et ce, à raison de 120\$ par participant.

3. Que le conseil autorise l'administration municipale d'émettre un chèque représentant les sommes recueillies lors des inscriptions, en plus du montant de la participation de la municipalité et par conséquent autorise l'envoi du chèque au responsable du Club de ski et planche de la Vallée-de-la-Gatineau, monsieur Bernard Duffy de Gracefield.

ADOPTÉE

R1612-285

RENOUVELLEMENT ANNUEL DE LA LICENCE OFFICE 365

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le renouvellement et le paiement de la licence Office 365 pour le service de messagerie électronique tel que soumis dans la proposition portant le #MKI000562 par Informatique DL au montant 64.50\$ en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE

R1612-286

DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QU'EN vertu de l'article 358 de la Loi sur les élections et référendums, chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de son élection, le membre du conseil dépose devant celui-ci une déclaration mise à jour des intérêts pécuniaires;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 359 de la Loi sur les élections et les référendums, à défaut de déposer la déclaration dans le délai fixé, le membre du conseil n'a plus le droit, à compter du dixième jour qui suit l'expiration de ce délai et tant que tel, d'assister aux séances du conseil de la municipalité, de ses comités et de ses commissions, ni à celles du conseil, des comités et des commissions de la municipalité régionale de comté, de la communauté métropolitaine ou d'une régie intermunicipale, ni à celles de tout autre conseil, comité, commission ou organisme public dont il fait partie en raison du fait qu'il est membre du conseil de la municipalité, de la municipalité régionale de comté, de la communauté ou de la régie;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, Jim Smith, déclare avoir reçu une copie de la déclaration des d'intérêts pécuniaires dûment complétée conformément à la loi, de tous les membres du conseil municipal de Messines;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Charles Rondeau;
Il est résolu à l'unanimité

QUE les déclarations d'intérêts pécuniaires reçues sont acceptées telles qu'elles ont été déposées.

QU'une copie conforme de la présente résolution soit transmise au MAMOT, direction régionale de l'Outaouais

ADOPTÉE

R1612-287

DEMANDE D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE LOW POUR UN PROJET DE SUPER CLSC/CLINIQUE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Messines a reçu une demande d'appui pour un projet de super CLSC/Clinique de la part de la Municipalité de Low par l'entremise de leur résolution # 163-10-2016;

CONSIDÉRANT QUE les effets de la restructuration du CLSC a un impact négatif sur la qualité des services offerts;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Low est idéalement situé pour desservir les communautés avoisinantes;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas d'autres services liés à la santé, disponibles à proximité de la population, c'est-à-dire les utilisateurs réels;

CONSIDÉRANT QUE la réduction des services au CLSC obligent les clients à parcourir jusqu'à 40 kilomètres pour les services liés à la santé;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Charles Rondeau;
Il est résolu à l'unanimité

D'APPUYER la Municipalité de Low dans leur démarche de réinsertion des services au CLSC avec réception ainsi que pour l'implantation d'un super CLSC/Clinique afin de desservir le sud du territoire de la MRC Vallée-de-la-Gatineau.

ADOPTÉE

R1612-288

CALENDRIER DES SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL 2017

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chaque rencontre;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

QUE le calendrier modifié ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2017, et que celles-ci se tiendront à la date et l'heure indiquée ci-dessous:

Assemblée du mois de	Date de l'assemblée	Heure
Janvier	Lundi, le 9 janvier	19h00
Février	Lundi, le 6 février	19h00
Mars	Lundi, le 6 mars	19h00
Avril	Lundi, le 3 avril	19h00
Mai	Mercredi, le 3 mai	19h00
Juin	Mercredi, le 7 juin	19h00
Juillet	Mercredi, le 5 juillet	19h00
Août	Mercredi, le 2 août	19h00
Septembre	Mercredi, le 6 septembre	19h00
Octobre	Lundi, le 2 octobre	19h00
Novembre	Lundi, le 6 novembre	19h00
Décembre	Lundi, le 4 décembre	19h00

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire trésorier, conformément à la loi qui régit les municipalités.

ADOPTÉE

R1612-289

SOLLICITATION DU RÉSEAU PETITS PAS POUR BÉNÉFICIER DE LA SALLE REJEAN LAFRENIÈRE GRATUITEMENT

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu une demande émanant de l'agente de soutien pédagogique et technique du Bureau Coordonnateur du réseau petits pas, madame Kim Thibeault, afin de bénéficier de la salle Réjean-Lafrenière gratuitement pour permettre aux enfants et à leur éducatrices de profiter de nos installations;

CONSIDÉRANT QUE les organisateurs demandent à utiliser la salle une (1) fois par mois pendant les mois de février, mars et avril pour une période se situant entre 9 h 45 à 11 h 15;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

Que le Conseil **AUTORISE** que la salle soit prêtée gratuitement à l'organisme Réseau petits pas, un (1) jeudi par mois pendant les mois de février, avril et mai et ce en conformité avec les disponibilités du calendrier de location.

ADOPTÉE

R1612-290

INSCRIPTION DE LA MUNICIPALITÉ DE MESSINES AUX PLAISIRS D'HIVER EN OUTAOUAIS PAR KINO QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu une invitation à participer à la campagne *Plaisirs d'hiver 2017* organisée par Kino-Québec ;

CONSIDÉRANT QUE cette grande fête de l'hiver rejoint les valeurs que la Municipalité de Messines désire véhiculer en incitant les citoyens et citoyennes de Messines à la pratique extérieure d'activités physiques, sportives et de plein air hivernales;

CONSIDÉRANT QUE les responsables du programme Kino-Québec, soit les Unités Régionales de Loisir et de Sport, offrent aux municipalités participantes promotion et soutien dans l'organisation de leur événement;

CONSIDÉRANT QUE le conseiller, monsieur Daniel Quenneville a démontré un intérêt en tant que responsable de la campagne et souhaite organiser une activité de marche en raquettes;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Daniel Quenneville,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

QUE le conseil soit favorable à l'implication de la Municipalité de Messines à la campagne Plaisirs d'hiver 2017 et ce, conditionnellement à ce que le conseiller Daniel Quenneville s'engage à titre de responsable de la tenue de l'activité au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE

R1612-291

APPROBATION DES DÉPENSES DÉCOULANT DES TRAVAUX RÉALISÉS EN CONFORMITÉ AVEC LA RÉSOLUTION R1608-206

CONSIDÉRANT QUE le conseil, par sa résolution R1608-206, a autorisé une dépense et des travaux de rehaussement de l'assiette du chemin Lac-à-Larche, intersection du chemin des Bouleaux;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le chemin du Lac-à-Larche, intersection du chemin des Bouleaux dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ont nécessité des coûts additionnels de l'ordre de 1 644.69 \$, pour lesquels les deniers sont disponibles à partir du budget courant réservé à l'entretien du réseau routier municipal.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Daniel Quenneville,
Appuyée par Marcel St-Jacques;
Il est résolu à l'unanimité

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux de rehaussement de l'assiette du chemin Lac-à-Larche pour un montant subventionné de 32 435\$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'approuver les dépenses excédentaires de 1 644.69\$, montant qui sera acquitté à partir des sommes disponibles au budget courant pour l'entretien du réseau routier municipal.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1612-292

MISE À JOUR DANS LA DEMANDE DE MODIFICATION DU CHEMIN LEONARD LYTHALL

CONSIDÉRANT QUE conformément à la résolution R1609-216, une demande de modification dans la nomination du chemin Leonard Lythall a été effectuée auprès de la Commission de Toponymie afin de le nommer chemin les Quatre-Saisons;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de Toponymie a fait parvenir à la Municipalité un courriel nous informant que le nom Les Quatre-Saisons ne respecte pas les critères d'écriture de la Commission;

CONSIDÉRANT QU'afin de nous conformer, la graphie du nom devrait être : Chemin **des** Quatre-Saisons;

CONSIDÉRANT QU'après consultation auprès des propriétaires concernés, nous avons obtenu l'accord de chacun d'entre eux pour modifier la demande pour le nom du chemin pour celui de Chemin des Quatre-Saisons;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Denis Bonhomme;
Il est résolu à l'unanimité

QUE le Conseil entérine la modification proposé par la Commission de Toponymie et par conséquent accepte le nom : Chemin des Quatre-saisons.

ADOPTÉE

R1612-293

FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL DURANT LA PÉRIODE DES FÊTES

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Denis Bonhomme;
Il est résolu à l'unanimité

QUE les bureaux de la Municipalité seront fermés pour la période des Fêtes, du lundi 26 décembre 2016 au 2 janvier 2017, inclusivement.

ADOPTÉE

R1612-294

AVIS DE MOTION- RÈGLEMENT DE TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017, AINSI QUE LES CONDITIONS DE PERCEPTION

Avis de motion est donné par le conseiller Marcel St-Jacques qu'à une assemblée subséquente, il sera déposé pour approbation un projet de règlement décrétant les taux de taxes pour l'exercice financier 2017, ainsi que les conditions de perception.

R1612-295

AVIS DE MOTION- RÈGLEMENT SUR LES TARIFS APPLICABLES POUR LES SERVICES SUPPLÉMENTAIRES OU SPÉCIAUX DE VIDANGE DE BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

Avis de motion est donné par le conseiller Charles Rondeau qu'à une assemblée subséquente, il sera déposé pour approbation un projet de règlement établissant les tarifs applicables pour l'année 2017 pour les services supplémentaires ou spéciaux de vidange, de collecte, de transport et de valorisation des boues septiques et des eaux usées ainsi que des frais administratifs applicables.

R1612-296

DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC – PROLONGEMENT D'UNE LIGNE ÉLECTRIQUE – CHEMIN LÉON-LACROIX

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu d'Hydro-Québec un formulaire de demande d'autorisation de la CPTAQ dûment complété, pour son projet tel que mentionné en titre;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec déclare vouloir prolonger le réseau électrique aérien pour une alimentation en électricité d'un client situé sur le lot 5 203 158;

CONSIDÉRANT QUE le lot visé par la demande d'Hydro-Québec habite un chalet, dont l'année apparente de construction est 1947, tel qu'inscrit au rôle d'évaluation de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyée par Denis Bonhomme;
Il est résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Messines recommande à la CPTAQ d'autoriser la demande d'Hydro-Québec telle que déposée.

ADOPTÉE

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

R1612-297

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES DUS AU 30 NOVEMBRE 2016

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes dus a été transmise aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition Charles Rondeau,
Appuyée par Denis Bonhomme;
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le rapport des comptes dus au 30 novembre 2016, tel que déposé et par conséquent d'autoriser leur paiement, pour la somme de 43 343.66\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1611-298

POUR ACCEPTER LA LISTE DES COMPTES PAYÉS AU 28 NOVEMBRE 2016

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés par chèques et par prélèvements électroniques a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition Charles Rondeau,
Appuyée par Marcel St-Jacques;
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER la liste des comptes payés tel que déposée pour la période du 01 novembre 2016 au 28 novembre 2016, pour la somme de 56 269.14\$,

Détail des comptes payés :

NOMBRE	DESCRIPTION	MONTANT
7	Chèques fournisseurs émis	7 427.83\$
25	Prélèvements électroniques	48 841.31\$
	TOTAL :	56 269.14\$

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1611-299

POUR ACCEPTER LA LISTE DES SALAIRES PAYÉS PAR DÉPÔT DIRECT

CONSIDÉRANT QUE la liste des salaires payés par dépôt direct a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyée par Charles Rondeau;
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER la liste des salaires payés par dépôt direct pour la période du 01 novembre au 28 novembre 2016, dont celle-ci représente la somme de 41 561.53\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1611-300

RAPPORT DU DG DES DÉPENSES ENGAGÉES AU 28 NOVEMBRE 2016

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement N° 256-2006, le Directeur général/Secrétaire trésorier a le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

CONSIDÉRANT QUE le rapport des dépenses du Directeur général/Secrétaire trésorier a été transmis aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Denis Bonhomme;
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le rapport des dépenses engagées par le directeur général et secrétaire trésorier tel que déposé, pour la période du 01 novembre 2016 au 28 novembre 2016, dont celui-ci représente une somme de 20 831.02\$ en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1612-301

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016 DE LA R.I.A.M. VALLÉE-DE-LA-GATINEAU ET DE LA QUOTE PART

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Messines est membre de la Régie intermunicipale de l'Aéroport de Maniwaki, Vallée-de-la-Gatineau (R.I.A.M.);

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Code municipal du Québec, article 603 « La régie dresse son budget chaque année pour le prochain exercice financier et le transmet pour adoption, avant le 1^{er} octobre, à chaque municipalité dont le territoire est soumis à sa compétence »;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir reçu copie des prévisions budgétaires de la R.I.A.M., pour l'année financière 2017;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Michel Lachapelle, gérant de la R.I.A.M. a également informé la Municipalité que la Quote Part de la Municipalité de Messines diminue de 15\$ comparativement à 2016, soit au montant de vingt-huit-mille dix-neuf dollars (28 019.00\$);

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Messines adopte le budget 2017 de la R.I.A.M. tel que déposé.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1612-302

ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR L'ACHAT D'UNE CAMIONNETTE POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité dans sa planification d'équipements pour le service des travaux publics a besoin de faire l'acquisition d'une camionnette de type demi tonne;

CONSIDÉRANT QUE suite à une analyse des besoins, il a été identifié que la camionnette la mieux adaptée pour les besoins du service serait une camionnette demi tonne, demi renforci, dont celle-ci permettrait une capacité de charge utile supérieure à celle qu'on retrouve normalement dans une configuration régulière d'un camion demi tonne;

CONSIDÉRANT QUE le seul fabricant de camion offrant une configuration (demi renforci) est le fabricant Ford;

CONSIDÉRANT QUE conformément au régime général concernant l'adjudication des contrats municipaux pour une dépense de plus de 25 000\$ et de moins de 100 000.00\$, la Municipalité doit procéder minimalement par demande de soumission, par invitation auprès d'un minimum de deux soumissionnaires;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général déclare avoir procédé par appel d'offres par invitation auprès de trois soumissionnaires, offrant tous des produits de marque Ford;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité d'analyse des soumissions (Mélanie Lyrette, directrice adjointe aux ressources, Yves Nault, chef d'équipe des travaux publics et Jim Smith, directeur général) ont procédé à l'analyse des soumissions et par le fait recommande au conseil l'octroi du contrat d'achat au plus bas soumissionnaire, Sterling Ford;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Daniel Quenneville,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

L'ADJUDICATION d'un contrat pour l'achat d'une camionnette de marque Ford, modèle F-150, neuve, de l'année 2016. Le tout selon un contrat crédit-bail 60 mois, zéro résiduel et ce, selon les dispositions des documents d'appel d'offres soumis par le concessionnaire Sterling Ford, sis au 1425, rue Sterling, Ottawa, (Ontario).

Transcription du procès-verbal de l'ouverture des soumissions

SOUSSIONNAIRES	VERSEMENT MENSUELLES (incluant les taxes applicables)	AUTRES FRAIS APPLICABLES
1. Carle Ford	723.72\$	Aucun
2. Sterling Ford	699.90\$	Aucune
3. Hubert Auto	740.13\$	200.00\$, plus taxes

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de mandater Ronald Cross, maire et Jim Smith, directeur général de signer au nom de la Municipalité tous les documents de financement ou autres au nom de la municipalité de Messines dans le présent marché.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Le conseiller Éric Galipeau fait un rapport verbal aux membres du conseil suite à la tenue du Festival du Livre qui a eu lieu le 29 novembre 2016 à la salle Réjean Lafrenière. L'activité fut un franc succès, les ventes au montant de 2 506.70\$ constituent les meilleures réalisées au cours des différentes années et représentent un crédit d'achat d'une valeur de 1 153.08\$. Le crédit a donc permit l'acquisition de nouveaux livres qui ont été remis à la bibliothèque de l'école Sainte-Croix de Messines.

LEVÉE DE LA RÉUNION

R1612-303

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Denis Bonhomme;
Il est résolu à l'unanimité

De lever l'assemblée régulière à 19 : 40

ADOPTÉE

Ronald Cross
Maire

Jim Smith
Directeur général